

**AUDITORS' REPORT TO FEDERAL LIBERAL AGENCY OF  
CANADA, CHIEF AGENT FOR THE LIBERAL PARTY OF  
CANADA**

We have audited the Return of the Liberal Party of Canada under the Canada Elections Act for the election expenses incurred during the general election held on June 28, 2004 (the "Return"). This financial information is your responsibility as the Chief Agent for the Liberal Party of Canada. Our responsibility is to express an opinion on this financial information based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards and the requirements of the Canada Elections Act (the "Act"). Generally accepted auditing standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial information is free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial information. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Chief Agent, as well as evaluating the overall presentation of the financial information. The Act does not, however require us to report, nor was it practicable for us to determine, that the accounting records include all transactions relating to the Liberal Party of Canada for the general election held on June 28, 2004.

In our opinion, the Return of the Liberal Party of Canada represents fairly in all material respects, the financial transactions contained in the books and records of the Liberal Party of Canada in accordance with the accounting requirements of the Canada Elections Act and the accounting guidelines issued by the Chief Electoral Officer.

The total election expenses reported in the Return are \$16,640,947.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

Chartered Accountants  
Ottawa, Canada  
December 3, 2004

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'AGENCE LIBÉRALE  
FÉDÉRALE DU CANADA, AGENT PRINCIPAL DU PARTI  
LIBÉRAL DU CANADA**

Nous avons vérifié le rapport du Parti libéral du Canada conformément à la Loi électorale du Canada à l'égard des dépenses d'élection engagées pour les élections générales qui ont eu lieu le 28 juin 2004 (le « rapport »). En tant qu'agent principal du Parti libéral du Canada, la responsabilité de ces informations financières vous incombe. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et aux exigences contenues dans la Loi électorale du Canada (la « Loi »). Les normes de vérification généralement reconnues exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'agent principal, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières. Cependant, il n'est pas exigé dans la Loi que nous confirmions que les documents comptables comprennent toutes les opérations liées au Parti libéral du Canada à l'égard des élections générales tenues le 28 juin 2004, et il nous a été impossible de le déterminer.

À notre avis, le rapport du Parti libéral du Canada donne, à tous les égards importants, une image fidèle des opérations financières contenues dans les documents comptables du Parti libéral du Canada selon les traitements comptables contenus dans la Loi électorale du Canada et les directives en matière de comptabilité émises par le directeur général des élections.

Le total des dépenses d'élection figurant au rapport s'élève à 16,640,947\$.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

Comptables agréés  
Ottawa, Canada  
Le 3 décembre 2004

*lib  
05-01-07*